

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie
Question écrite n° 768

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur les titulaires d'emprunts russes. Il lui demande de lui indiquer, d'une part, quel est l'etat de cette question et, d'autre part, s'il envisage d'entreprendre des negociations afin de parvenir a des modalites de remboursement, le traite du 29 octobre 1990 ayant justement admis le principe du remboursement des dettes imperiales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des porteurs de titres russes. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement francais a manifeste de facon solennelle sa determination a parvenir rapidement a un reglement des contentieux financiers. L'article 22 du traite entre la France et la Russie, signe lors de la visite du president Eltsine a Paris, dispose en effet que nos deux pays s'engagent a s'entendre, si possible dans des delais rapides, sur le reglement des contentieux souleves par chaque partie relatifs aux aspects financiers et materiels des biens et interets des personnes physiques et morales des deux pays. Depuis lors, pour des raisons essentiellement liees au traitement multilateral de la dette sovietique et aux problemes de succession et de responsabilite en matiere de dette, il n'avait pas ete possible de proceder aussi rapidement que nous l'avions souhaite aux negociations. Il est a present necessaire de reprendre ce dossier sur de nouvelles bases. Le ministere des affaires etrangeres a fait savoir au president du principal groupement des porteurs de titres russes, M. Champenois, recu au Quai d'Orsay le 26 mai dernier, que nous arreterions dans les meilleurs delais, en liaison avec le ministere de l'economie, les procedures requises en vue d'un reglement efficace des contentieux financiers entre nos deux pays et que nous proposerions rapidement un calendrier de negociations a la partie russe.

Données clés

Auteur : M. Lepercq Arnaud Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 768 Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mai 1993, page 1320 **Réponse publiée le :** 2 août 1993, page 2313